



Parc éolien en sud-Vienne, un financement ouvert aux habitants, une première dans la région

mercredi 25 juin 2014, par [lpe](#)

Les habitants du Sud de la Vienne vont pouvoir participer sur leur territoire au financement du plus grand parc éolien de la Région. Ce « circuit court » est une première en Poitou-Charentes. Il est proposé par SERGIES et le Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou. Fidèles à leur vocation de proximité, les deux partenaires ont en effet uni leurs compétences pour signer mercredi une convention innovante pour le cofinancement du parc éolien du Sud Vienne (Voulême, St-Gaudent, St-Macoux et Lizant).

SERGIES, entreprise du Syndicat ENERGIES VIENNE qui développe les outils de production éolien, photovoltaïque et de méthanisation, procède actuellement aux ultimes réglages avant la mise en service des dernières machines du parc éolien situé sur les communes de Voulême, Saint-Gaudent, Saint-Macoux et Lizant. Le Crédit Agricole lance parallèlement un financement particulier sous forme d'un placement à moyen terme : un dépôt à terme sociétaire « éolien » à souscrire durant deux mois (du 16 juin au 16 août 2014).

Président du directoire de SERGIES, Emmanuel Julien explique : « *Aujourd'hui, si les poitevins se préoccupent beaucoup plus des questions environnementales et de leur qualité de vie, ils ont aussi envie d'en être acteurs. Lors de la mise en oeuvre de notre premier parc éolien, sur la commune du Rochereau, nous avons eu un certain nombre de sollicitations des riverains qui auraient bien aimé pouvoir s'engager financièrement à nos côtés dans ce projet. Cette idée a mûri avec le temps, aussi bien dans notre démarche que dans celle du Crédit Agricole, notre partenaire financier sur ce parc du Sud Vienne* ».



Pour Philippe Chatain, directeur général du Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou, « *ce financement local est concret* » : « *Nos clients verront effectivement que leur épargne reste sur leur territoire. Le*

Crédit Agricole est fier de pouvoir accompagner des projets tels que celui-ci, tant dans le financement que dans le développement de l'activité. La Caisse régionale soutient au quotidien les dossiers qui permettent de dynamiser son territoire ».

Le Crédit Agricole démontre sa capacité d'innovation par un montage financier inédit sur le territoire, associant les habitants. Il met en avant son modèle mutualiste et développe son sociétariat. De leur côté, les souscripteurs pourront affirmer leur volonté d'un développement durable et local tout en profitant de la rémunération attractive d'un placement ouvert à tout sociétaire du Sud Vienne.

SERGIES compte déjà de nombreuses réalisations à son actif dont quatre parcs éoliens. Le Rochereau fut le premier parc éolien de la Vienne, il a été mis en service en 2008.

Une épargne sécurisée

La participation au cofinancement du parc éolien du Sud Vienne prend la forme d'une épargne entièrement sécurisée spécifiquement affectée durant la période de souscription à ce projet. Ce placement (dépôt à terme sociétaire spécial) peut être souscrit dans les agences Sud Vienne (Civray, Couhé, Gençay, L'Isle-Jourdain, La Villedieu, Lussac-les-Châteaux, Montmorillon et Vivonne) du Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou.

Les caractéristiques du placement :

- Une durée de 5 ans.
- À partir de 100 €.
- Dans la limite de 7500 €.
- Une rémunération de l'épargne au taux de rendement annuel actuel de 2.00 % (pour la période du 01/04/2014 au 30/03/2015 ; puis indexé au niveau de rémunération des parts sociales du Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou).
- Une période de souscription du 16/06/2014 au 16/08/2014.

Toutes les modalités pratiques sont à découvrir dans les agences du Crédit Agricole.